



## Désignée comme personne de confiance

Par **grenyer**, le **03/08/2020** à **18:57**

bonjour,

Ma mère étant entrée en EHPAD m'a demandé de gérer ses comptes bancaires.

Elle m'a confiée sa CB pour lui retirer de l'argent au DAB et j'ai aussi son mot de passe pour accéder à son espace bancaire par internet.

Ma soeur menace de m'attaquer pénalement en justice, pour utilisation d'une CB ne m'appartenant pas et accès à son compte bancaire en ligne, disant que tout ceci est illégal.

En a -t-elle le droit ?

Par **Lorenza**, le **03/08/2020** à **21:11**

Bonjour,

Ca n'est pas illégal mais c'est risqué. Il vaudrait mieux que votre mère fasse une procuration en bonne et due forme, ou que vous obteniez l'habilitation familiale.

Personnellement, j'avais fait ça quand je m'étais occupée de ma mère, et jamais mes soeurs n'ont menacé de me traîner en justice. Il suffit d'être transparent et de montrer les relevés de banque ainsi que les factures/tickets de caisse. Mais dans votre cas on dirait que la confiance ne règne pas.

Par **grenyer**, le **05/08/2020** à **15:28**

bonjour,

merci.

[quote]

Il suffit d'être transparent et de montrer les relevés de banque ainsi que les factures/tickets de caisse

[/quote]

Ma mère ne veut pas que je transmette à ma soeur les relevés de banque.

En principe, elle en a le droit, je pense ?

Par **Tisuisse**, le **05/08/2020** à **16:51**

Bonjour,

OUI, votre mère en a parfaitement le droit et elle a probablement ses raisons pour agir ainsi. Il vaudrait donc mieux obtenir du juge des tutelles une décision pour que ce soit vous, et vous seul(e), qui vous occupiez les comptes de votre mère.